

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CADRE D'APPUI ET D'UN ARCHIVISTE A L'ARMP

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) désire recruter deux (02) employés, dont un (01) Cadre d'Appui Juriste et un (01) Archiviste.

I. DES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE AUX POSTES

Pour pouvoir postuler à ces postes, le candidat doit remplir les critères d'intégrité morale et de qualification technique indiqués ci-dessous :

- Etre de nationalité burundaise ;
- Etre âgé d'au plus 35 ans, au moment du dépôt de la candidature ;
- N'avoir pas été condamné pour fraude, corruption et autres infractions connexes ;
- N'avoir pas été révoqué ni de la Fonction Publique, ni de la Police Nationale, ni de la Magistrature et des Forces de Défense Nationale ;
- Etre disponible immédiatement s'il est retenu.

NB : Toutes ces conditions sont à caractère exclusif

II. DE LA QUALIFICATION ET DE L'EXPERIENCE REQUISES

1. Pour le Cadre d'Appui Juriste

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste de Cadre d'Appui Juriste sont les suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau licence (ou équivalent) en droit, c'est-à-dire, (Bac + 4) ou (Bac + 3) en droit ;
- Avoir une expérience professionnelle générale minimale de trois (03) ans ;
- Avoir une expérience professionnelle particulière dans le domaine judiciaire burundais serait un atout ;
- Disposer des connaissances particulières dans le domaine des marchés publics constituerait un avantage ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Avoir une connaissance suffisante de l'outil informatique, notamment les logiciels Word, Excel, Power point, etc ;

NB : Toutes ces conditions ci-haut indiquées, en rapport avec le diplôme et les trois (03) ans d'expérience générale sont à caractère exclusif.



2. Pour l'Archiviste

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste de d'Archiviste sont les suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau A₁ (Bac + 2) en Bibliothéconomie ;
- Avoir une expérience spécifique minimale de deux (02) ans en archivage, au sein d'une institution publique ou parapublique;
- Avoir des connaissances particulières dans le domaine des marchés publics constituerait un avantage ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Avoir une connaissance suffisante de l'outil informatique, notamment les logiciels Word, Excel, Power point, etc.
- Avoir des connaissances particulières pratiques d'un logiciel spécialisé en gestion des archives, avec document de preuve à l'appui, constituerait un atout.

NB : Les conditions ci-haut indiquées, en rapport avec le diplôme et les deux (02) ans d'expérience spécifique en archivage sont à caractère exclusif.

III. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à soumettre par les candidats pour la présélection sont composés de :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ARMP ;
- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé;
- Une attestation de non poursuite judiciaire ;
- Des évaluations de l'employeur durant les trois (03) dernières années pour le Cadre d'Appui et durant les deux (02) dernières années pour l'Archiviste ;
- Des noms et adresses de trois personnes de références ;
- Des copies des diplômes certifiées conformes à l'original ;
- Des certificats et autres attestations de services ou attestations de services rendus ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée et anonyme, avec mention « Candidature au poste de Cadre d'Appui Juriste » ou « Candidature au poste d'Archiviste » seront adressés au Directeur Général de l'ARMP.

Le dépôt de candidature se fera au secrétariat de la Direction Générale de l'institution sis Q. Rohero I, Boulevard du Japon, Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, 3^{ème} étage, bureau N° 303.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 30 mai 2018 à 11 heures locales.

IV. EVALUATION DES CANDIDATURES

Seuls les candidats présélectionnés seront invités pour passer les tests écrit et oral.



